



## Mairie de Chassors

Route de Jarnac 16200 Chassors

Tel : 05 45 81 06 63

Fax : 05 45 81 07 65

mairie.chassors@wanadoo.fr

### *Dans ce numéro :*

*Le Mot du Maire*  
p 2 à 4

*La Vie Municipale*  
p 5 à 10

*La Vie de l'Ecole*  
p 11

*La Vie des Associations*  
p 12 à 13

*En bref*  
p 14 à 25

*La page des Capsortiens*  
p 26

*Un peu d'histoire*  
p 27 à 29

*Informations Pratiques*  
p 30 à 31

*Bien vivre à Chassors*  
p 32

## Toujours plus de proximité !



## Le Repas des Aînés

Novembre 2015



## **Allocution de Monsieur le Maire de Chassors lors de la cérémonie des vœux de Janvier 2016.**

Mesdames, Messieurs,

C'est un moment traditionnel mais bien particulier que revêt cette cérémonie des vœux du maire et de son conseil municipal.

C'est d'abord un plaisir sincère de vous souhaiter une bonne et heureuse année à vous et à tous vos proches, que ce soit dans votre vie personnelle ou professionnelle.

Comment ne pas parler de cette année 2015 que nous venons de terminer où les événements tragiques m'incitent à jeter un regard bien au-delà de notre paisible commune ?

Des attaques lâches, d'une brutalité inouïe, sur le symbole de nos valeurs républicaines, culturelles et sportives nous ont rappelé que ces dernières ne peuvent être considérées définitivement comme un acquis.

Alors soyons vigilants, unis, solidaires et défendons notre culture, nos croyances, nos convictions contre le fanatisme, quelle que soit sa nature, afin de continuer à vivre en paix, nous et toutes les générations futures.

L'année 2016 qui s'ouvre à nous est celle de tous les changements. D'abord une grande région, pratiquement 7 millions d'habitants. Comment cela va fonctionner ? Personne n'en sait rien.

L'état voit grand, donc une grande agglo, peut-être 4 ou 5 Communautés de communes réunies en une seule; cela a fait couler beaucoup d'encre mais je laisserai le

Président de la CDC vous en dire quelques mots.

Pour la commune de CHASSORS, le conseil municipal a décidé à la majorité de rejoindre l'agglomération de COGNAC qui est un grand bassin économique et touristique.

Je laisserai aussi la parole au vice-président du département qui vous expliquera les différents projets de la nouvelle majorité élue en avril 2015.

Etre élu de sa commune, cela peut paraître aux yeux de certains une place privilégiée, mais nous, nous ne sommes là que dans le but de servir notre commune et nos concitoyens, dans l'intérêt général de tous.

Pour revenir à la commune de CHASSORS, cela fait à peu près 21 mois que nous sommes élus, je vais vous retracer les actions menées par le conseil municipal pendant l'année 2015.

Au niveau des gros travaux, deux tranches d'eaux pluviales ont été réalisées route du Cluzeau, rue du Puits et rue du Bois Grignard : ce qui termine pratiquement le village de VILLENEUVE.

La VC 106 a été entièrement rénovée sur 2 kms en liaison avec la commune des Métairies. La VC 106 est celle qui relie la D 194 en direction des Métairies à la Départementale 15, route de Sigogne.

La place de l'abri bus à VILLENEUVE a été paysagée et va s'embellir encore avec la pose de table / bancs, et l'abri bus sera restauré.

Des vestiaires et une douche ont été aménagés pour les agents municipaux,

Un chauffe-eau et des pommes de douches ont été posés au stade de foot.

Nous avons aussi fait l'achat de 200 chaises pour la salle des fêtes.

En matière de sécurité, nous avons remis aux normes la salle des fêtes : alarme, extincteur, sortie de secours,...

La commission voirie a aussi travaillé sur la sécurité de notre village : panneau 70 km sur la RD 194, sens unique sur la voie communale des Dodettes, plan de circulation sur le parking mairie. Tout cela avec quelques réticences de la part des usagers mais qui s'atténueront avec le temps, quand ils auront compris le sens de ces décisions.

La commission sécurité réfléchit à la pose de radars pédagogiques à certains endroits de la commune.

Nous ferons aussi vérifier tous les poteaux incendie et nous les ferons remettre en état si nécessaire.

Nous avons aussi finalisé le plan d'entretien de Terre Saine, c'est-à-dire mettre l'atelier municipal aux normes et employer le moins possible de produits phytosanitaires sur le domaine public.

Je rappelle qu'il est formellement interdit de désherber les fossés qui appartiennent au domaine public et non aux particuliers.

Là aussi il faudra que les gens s'habituent à voir un peu plus d'herbe dans la commune, il y va de la santé publique.

J'espère que nous terminerons cette année le Plan Local d'Urbanisme débuté en octobre 2011.

Pour les projets 2016, nous allons lancer les travaux de la lagune qui consisteront à réunir la lagune de CHASSORS à celle de GUITRES, mais les lois ayant changé en juillet 2015 en matière de rejet des eaux, cela va nous compliquer la vie et risque de prendre un peu plus de temps que prévu.

Deuxième gros chantier : l'aménagement de la RD 22 ; cela va se décider dans les semaines à venir.

Projet de travaux pour le cimetière, afin de canaliser l'eau qui dégrade les allées.

La commission patrimoine a également travaillé pour aménager la place des Arnauds, celle qui se situe en bordure de la Départementale 15 à LUCHAC.

Nous réfléchissons enfin à des tranches d'eaux pluviales et d'aménagement à CHASSORS

Vous comprendrez que par les temps qui courent nous avons pris le temps de réfléchir. Un point rassurant : la commune a les ressources nécessaires pour le faire et cela ne bloquera pas les travaux moins importants. Nous achèterons aussi au service technique du matériel roulant (broyeur, voiture, remorque) en établissant des priorités.

Au niveau du personnel, nous avons titularisé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 Virginie ROLLET qui a donné entière satisfaction au conseil. Elle remplacera Liliane MOREAU qui souhaite partir à la retraite en fin d'année. En 2015, nous avons aussi accueilli en stage deux personnes au service technique et une au secrétariat.

Je vais donc terminer en remerciant tout mon conseil municipal ainsi que le personnel pour le travail effectué tout au long de l'année ; et pour l'excellente ambiance qui règne au sein de toute mon équipe.

Toutes et tous, je vous invite à lever le verre de l'amitié, en vous souhaitant une nouvelle fois une bonne et heureuse année 2016.

Ayons confiance en l'avenir.

Le Maire,

Patrick Lafarge.



Photographies prises lors de la cérémonie des vœux du Maire.



## AFFAIRES MUNICIPALES

Depuis le dernier Echo de Chassors, le Conseil Municipal s'est réuni à 3 reprises.

Ont été nommés secrétaires : Pierre LEVEQUE (le 24 novembre), Stéphanie LACOSTE (le 10 décembre), Jean-Luc PLAINFOSSE (le 28 janvier).

### **Séance du 24 novembre 2015**

#### **Etaient présents :**

M. Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Dominique DUQUERROY Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Emeline POUSSARD, Nadia VINCENT.

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Jean-Maurice SABATER, Sylvain CHATAGNER, Bruno GAUTIER

**Excusée** : Mme Florence RAYMOND (procuration à M. Patrick LAFARGE)

### **Séance du 10 décembre 2015**

#### **Etaient présents :**

M. Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Dominique DUQUERROY Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Emeline POUSSARD, Florence RAYMOND

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Sylvain CHATAGNER

**Excusés**: Mme Nadia VINCENT (procuration à M. Pierre LEVEQUE), M. Jean Maurice SABATER (procuration à M. Patrick LAFARGE), M. Bruno GAUTIER.

### **Séance du 28 janvier 2016**

#### **Etaient présents :**

M. Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Emeline POUSSARD,

MM : Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Bruno GAUTIER

Arrivée de Mme Florence RAYMOND pour les questions diverses.

**Excusé** : M. Jean-Maurice SABATER (procuration à M. Pierre LEVEQUE)

Absents excusés : Mme Stéphanie LACOSTE, Mme Nadia VINCENT, M. Didier ANDRIEUX, M. Sylvain CHATAGNER

- 8 membres présents au moment des délibérations (9 voix délibératives dont 1 par procuration)

## **1. Rapports sur l'eau et l'assainissement collectif, année 2014**

### **Présentation du rapport sur l'eau**

**Monsieur Jean-Luc PLAINFOSSE présente le rapport sur l'eau 2014, en insistant sur les points suivants :**

- Chassors : 501 abonnés
- Consommation moyenne par habitant : 97 m<sup>3</sup>
- Coût pour 120 m<sup>3</sup> : 308,68 € (soit 2,57 euros le m<sup>3</sup>)
- Longueur du réseau : 152 km
- Pourcentage de renouvellement du réseau : 0,3 % en 2014 (1 % en moyenne sur les 5 dernières années)
- Montant des travaux de renouvellement et d'extension du réseau pour 2014 : 74 000 €.

### **Présentation du rapport sur l'assainissement collectif**

Monsieur Jean-Luc PLAINFOSSE présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2014, avec notamment les éléments suivants :

- 438 abonnés à Chassors
- 13 km de réseaux
- 5 postes de refoulement
- 2 stations d'épuration qui sont 100 % conformes au regard des services de l'Etat
- Coût assainissement pour 120 m<sup>3</sup> d'eau : 209 € (soit 1,74 € le mètre cube)
- Prix de revient fourniture eau + assainissement : 4,31€ le m<sup>3</sup>

Ces deux rapports sont adoptés à l'unanimité des présents.

En outre, dans le cadre du projet de réhabilitation de la lagune, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et dans le choix du maître d'œuvre et les différentes études avec Charente Eaux.

## **2. Affaires financières**

### **Redevance assainissement pour 2016**

En raison des travaux importants réalisés cette année sur les réseaux d'assainissement et en prévision de futures dépenses sur la lagune, Monsieur Didier ANDRIEUX propose d'augmenter les tarifs d'assainissement comme suit : la partie fixe annuelle passerait de 70,50 € à 75 € et la partie variable de 0,92 € à 1 € le m<sup>3</sup>

Proposition votée à l'unanimité.

## Location de la salle des fêtes : nouveaux tarifs applicables en 2017

Monsieur Jean-Maurice SABATER propose de faire évoluer les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2017 comme suit :

	Habitants de la commune	Hors commune
Jour en semaine	120 €	240 €
Lendemain	60 €	110 €
Samedi / Dimanche / Jours fériés	180 €	360 €
Lendemain	80 €	180 €
Chauffage par jour	60 €	60 €

Tarif entreprise commerciale : 380 € la journée.

Les associations de la commune restent bénéficiaires d'une location gratuite par an, la deuxième étant facturée avec une remise de 50% (base habitants de la commune). A partir de la troisième, application du tarif ordinaire. Le chauffage est dû intégralement, quel que soit le nombre de locations autorisées.

Dans tous les cas de figure, Monsieur SABATER propose de passer la caution à 500 € afin de responsabiliser les personnes qui louent la salle des fêtes.

Accepté à l'unanimité

## Avenant n° 2 à la convention de prestations de services relative à l'opération « Aménagement des traverses – Commune de CHASSORS »

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux d'aménagement de la traverse de LUCHAC, il est nécessaire de signer un avenant car le montant total de l'ouvrage est supérieur au prévisionnel.

Accepté à l'unanimité.

## Avis sur le schéma de mutualisation

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de mutualiser des achats et services avec la Communauté de Communes dans différents domaines (par exemple travaux, achats de fournitures de bureaux, ...); et propose d'approuver sur le principe le schéma de mutualisation des services.

Accepté à l'unanimité

## Négociation du prix de vente de l'atelier de la zone artisanale

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal leur accord pour négocier si nécessaire le prix de vente de l'atelier de la zone artisanale.

Accepté à l'unanimité.

## 3. Sécurité

### Passage de la commission de sécurité

- Suite à sa visite du 10 décembre 2015, Pierre LEVEQUE explique que la commission de sécurité a formulé quelques préconisations : mise aux normes de l'alarme incendie, remplacement d'un tuyau de gaz, ajout des remarques de sécurité incendie dans le contrat des locataires afin de les responsabiliser, interdiction de suspendre des matériaux inflammables sur les fils tendus au plafond de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire ajoute que la terrasse de la salle des fêtes nécessite un grand nettoyage afin de pouvoir localiser l'origine de la fuite d'eau apparente.

### Stationnements désormais interdits

En raison des difficultés de circulation aux heures d'entrée et de sortie de l'école, Monsieur le Maire propose d'interdire le stationnement de chaque côté de l'accès menant au parking derrière la Mairie.

De la même manière, afin de faciliter le passage des engins agricoles, Monsieur le Maire propose d'interdire le stationnement sur les deux côtés de la VC 113, rue du Creux de Jacquant à LUCHAC, au niveau des habitations.

Accepté à l'unanimité

### Travaux de sécurité à la salle des fêtes

Durant les semaines 10 et 11, à compter du 7 mars 2016, la salle des fêtes sera l'objet de travaux de sécurité qui la rendra indisponible pour toute autre activité.

### Tonne à gaz :

Il sera nécessaire de poser un extincteur derrière la mairie en raison de la présence de la tonne à gaz.

### Le compteur pédagogique :

Le radar pédagogique mis en place rue de Spicheren durant 5 jours a effectué le comptage suivant :

- Passage de 3750 véhicules, soit 750 véhicules par jour
- Quelques excès de vitesse (au-dessus de 50 km/h)

## **4. Cimetière de Chassors-Julienne**

### **- Dimensions et prix des cavurnes**

Madame Nathalie DAUNAS expose la nécessité de consacrer une partie du cimetière à la création de cavurnes pour répondre aux demandes des familles.

Elle explique que les cavurnes sont constitués soit d'une maçonnerie de 50 cm x 50 cm intérieurement (capacité de 2 urnes) soit d'une structure en béton pouvant aller jusqu'à 80 cm x 80 cm intérieurement (capacité de 4 urnes). Extérieurement, la dalle au sol mesure 1 m x 1 m.

Sur le bas de la section 2 du cimetière, il est possible d'aménager 2 rangées linéaires de 12 cavurnes et 2 rangées linéaires de 11 cavurnes (soit 46 cavurnes en tout).

Il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

- 30 ans : 50 euros
- 50 ans : 125 euros

Accepté à l'unanimité

### **-Inscription au patrimoine communal des concessions reprises du vieux cimetière**

Madame Nathalie DAUNAS expose que suite à la procédure de reprise de concessions, il s'avère que certaines sépultures représentent un intérêt architectural (Caveaux en forme de chapelle) pour le patrimoine communal.

Elle demande au conseil que de tels monuments soient inscrits au patrimoine communal afin de les préserver de toute destruction.

Accepté à l'unanimité

## **5- Services divers**

### **Ordures ménagères :**

Monsieur Pierre LEVEQUE demande si on renouvelle la collecte des ordures ménagères 2 fois par semaine, du 15 juin au 15 septembre 2016, les mardis et vendredis. Monsieur Eric VERGER fait observer que dans beaucoup de régions, à l'inverse, la politique des sociétés de ramassage tend à réduire le nombre de ramassages par mois, notamment par souci d'économie à la fois pour le prestataire et pour l'utilisateur.

Mise au vote, la proposition deux ramassages par semaine recueille 5 voix, contre 8 pour un seul ramassage.

**-Balayage de la commune** : 08 et 09 mars 2016

**-Machine à pains** : elle est en fonction depuis le 25 novembre 2015

## **6. Intercommunalité :**

### **-Schéma de coopération intercommunale (SDCI)**

Monsieur le Maire propose que la commune de CHASSORS intègre la Communauté d'agglomérations de COGNAC qui englobera 4 ou 5 CDC au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition à la majorité : 8 pour, 2 contre, 4 abstentions.

### **-Avis sur la carte relative aux syndicats d'eau**

Monsieur le Maire présente la carte des syndicats d'eau proposée par Monsieur le Préfet. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis défavorable à la carte proposée par Monsieur le Préfet et opte pour une gestion directe par la communauté d'agglomérations de COGNAC à la majorité: 10 pour, 4 abstentions

## **7 CCAS**

Madame Nathalie DAUNAS explique que l'article 79 de la loi NOTRE permet aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur CCAS. Dans ce cas, les compétences sont reprises par la commune et le budget inclus dans celui de la commune. Le trésorier incite fortement le conseil à valider cette dissolution.

La commission CCAS a réfléchi aux diverses possibilités et a décidé d'accepter la dissolution du CCAS au 31/12/2015 mais en conservant le fonctionnement existant de la commission composée d'élus et de membres extérieurs.

Madame DAUNAS demande au conseil de valider la décision de la commission CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la dissolution du CCAS au 31 décembre 2015 et la reprise des compétences par la Commune.

## **8. Personnel communal**

### **Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal 2<sup>ème</sup> classe et de titulariser à ce poste la secrétaire de mairie embauchée en remplacement de la secrétaire actuelle partant prochainement à la retraite.

Accepté à l'unanimité.

## Des nouvelles de l'école...



Après une sortie au cinéma le 15 décembre et le passage du Père Noël à l'école le 18 décembre, les vacances étaient les bienvenues. Nos petits élèves ont pu prendre le temps de profiter de leur famille et de leurs nouveaux jouets...

Puis janvier est arrivé et avec lui le début du 2<sup>ème</sup> trimestre.

Au programme :

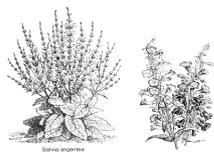
- Visite du Musée des Arts et d'Histoire de Cognac pour les TPS/PS/MS (eh oui... il y a 3 p'tits nouveaux avec Maîtresse Carène et Isabelle ! Ce sont des TPS –toute petite section-) et les CE1/CE2 en janvier, en mars pour les autres classes.
- Sortie à la médiathèque où les livres de l'année sont présentés. Il va falloir commencer à réfléchir...
- Rencontres USEP. Les classes de TPS/PS/MS, GS/CP et CM1/CM2 vont accueillir les copains des écoles du secteur.
- Spectacle conférence sur le voyage des aliments pour les CE1/CE2 et les CM1/CM2 en mars.

Il faut vous avouer quand même que, cette nouvelle année, on l'a commencée en mangeant des galettes faites par les élèves de Maternelle. Mummmm..., elles étaient bonnes les galettes de nos petits mirlitons... C'était leur façon de nous souhaiter une bonne année 2016. Bonne année à tous !

Petit rappel : pour les familles nouvellement installées à Chassors, pensez à vous faire connaître si vous avez un enfant né en 2013. Il fera sa rentrée en PS en septembre 2016.

A bientôt !

## ECHANGES ET PLANTES



L'association tiendra son **assemblée générale le 4 mars 2016 à 20H30** salle des 6 chemins. Notre (trop) petite équipe s'efforce d'entretenir les espaces qui sont déjà aménagés : rue de la Cadois, rue de Guîtres, place de la Mare, rue du Buisson et route de Nanclas. Toutes les bonnes volontés seront bienvenues.



Place de la Mare à Guîtres (28 mai 2015)

## FOOT LOISIRS CHASSORS



**Le FOOT LOISIRS CHASSORS vous souhaite une  
*BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2016***

Comme chaque année le réveillon de la Saint Sylvestre a eu lieu à la salle des fêtes de Luchac, où 248 personnes étaient réunies pour fêter la nouvelle année. La soirée, organisée par le club, s'est très bien déroulée et après un repas copieux, le magret était à la fête. Les convives se sont amusés et ont dansé toute la nuit jusqu'à 5h30 où la soupe à l'oignon a clôturé cette très belle soirée. Je veux également remercier toute l'équipe des bénévoles du foot, ainsi que le traiteur Mr Jean-François Bodet et ses serveuses.

Nous reprenons le calendrier des matchs retour contre Blanzac -Porcheresse, au début du mois de Mars, puis Segonzac. De nombreux matches nous attendent jusqu'à mi-juin. Nous recherchons également des joueurs de tout âge 20 - 65 ans pour venir compléter l'effectif et passer un bon moment lors des différentes sorties (M. Coolen Cédric 06 62 09 24 65).

Une journée pêche à la truite se déroulera à la mi- Avril avec toute l'équipe. Plusieurs activités sportives et des sorties-détente sont également au programme au mois de Mai et Juin (Les Antilles de Jonzac, un tournoi dans le Cantal, etc ...)

## AMICALE DES CHASSEURS ET PROPRIETAIRES NON CHASSEURS DE CHASSORS.



### Projet des manifestations à venir...

Reprise du ball trap, mais pas de nocturne.

Brocante  
(Date à définir)



### « *Fin de saison...* »

Cette saison 2015-2016 s'achève, et l'on peut dès maintenant faire un récapitulatif de l'année écoulée et penser à la saison prochaine.

Comme tous les débuts de saison, l'assemblée générale s'est tenue fin Août où l'ensemble des sociétaires présents a pu prendre connaissance du règlement intérieur, des dates de lâchers de gibier et des prélèvements effectués tant sur les nuisibles que sur les chevreuils et les sangliers. L'organisation de la journée de chasse aux faisans ayant été demandée, elle a donc été reconduite.

Pour le lièvre, il semble que cela soit une bonne année, mais les carnets de prélèvement n'ayant pas été remis à la date indiquée, il est assez difficile d'avoir le chiffre exact de lièvres tués. Pour rappel, cette « feuille prélèvement lièvres » devait être remise en date du 9 novembre, seules quelques-unes ont été remises ce qui nous oblige à revoir cette méthode pour la prochaine saison.

Dressons un premier bilan :

- 65 cartes délivrées
- 7 lâchers de perdrix et faisans
- 9 chevreuils et 5 sangliers prélevés (à la date d'édition)
- Le nombre de lièvres tués est estimé identique à l'année précédente (environ 40).
- 3 renards tués lors de battues.

Et malheureusement, des recettes en baisse...

Afin que notre association puisse durer, nous devons prendre des décisions importantes pour la saison prochaine. Ces mesures vous seront présentées à la prochaine assemblée générale.

Le bureau



## LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2015



Le 11 novembre a eu lieu la commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale au monument aux morts de la commune.

A cette occasion, Mr Lafarge Patrick, Maire de Chassors, a lu le message de Kader Arif, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense.

Puis, accompagnés de leur maître, M. Fourré, les enfants de CM1CM2 ont récité ensemble un poème d'Arthur Rimbaud.



Après avoir déposé une gerbe au pied du monument, M. le Maire a clos la cérémonie en invitant toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

## LE REPAS DE NOS AINES 2015



Le traditionnel repas du CCAS s'est déroulé le 30 novembre dernier. Cette journée est importante dans notre calendrier car elle est l'occasion de fêter nos Anciens autour d'une bonne table, dans un moment chaleureux et convivial. Cette année, l'équipe du CCAS avait choisi de décorer la salle et les tables autour du thème de la distillation, accompagné d'un repas spectacle.

Comme les années passées, le choix du traiteur n'a pas été discuté. Le repas servi par Nathalie Moreau, David Légeron et leur équipe nous a encore régalé les pupilles et les papilles.

Sylvie Andy nous a fait chanter sur un répertoire qui s'étalait des années passées à nos jours. Tour de chant orchestré et entrecoupé par les passages remarquables et remarquables d'Espérance qui a égayé cette après-midi automnale.

L'équipe du CCAS remercie très chaleureusement les 8 distillateurs qui nous ont ouvert leur porte afin de les prendre en photo en pleine activité, et ce pendant la distillation et à ceux qui ont gentiment prêté du matériel servant à notre décoration.

Les 8 distillateurs Capsortiens sont par ordre alphabétique :

- |                       |                                   |
|-----------------------|-----------------------------------|
| • Mr Andrieux Didier  | Distillerie Des Champs du Haut    |
| • Mr Blaise J Marie   | Distillerie Du Buisson            |
| • Mr Deloume Philippe | Distillerie Du Clos               |
| • Mr Légeron Didier   | Distillerie Des Cerisiers         |
| • Mr Moines J Yves    | Distillerie Le Clos Gourmandières |
| • Mr Monier Franck    | Distillerie Le Palin              |
| • Mr Rouhaud Patrice  | Distillerie Des Millaux           |
| • Mr Roy Emmanuel     | Distillerie La Boidonnerie        |

## En Bref...

Le CCAS remercie également les membres du Conseil Municipal pour leur aide très précieuse.

La date du prochain repas des Aînés est fixée au dimanche 27 novembre 2016.

A l'année prochaine.

Le CCAS



## A VENDRE

### BATIMENT COMMUNAL DE 130 M<sup>2</sup> ZONE ARTISANALE DE LUCHAC

Local commercial de 130 m<sup>2</sup> sur terrain clôturé de 1 700 m<sup>2</sup>. Idéal pour un petit artisan. Réseaux desservis : Eau, électricité, assainissement, internet (possibilité d'aménagement intérieur).

Prix à débattre : 75 000 euros. (Pas de frais d'agence).



## UNE MACHINE A PAIN RUE MONTJOURDAIN A CHASSORS



Suite à la demande du boulanger de Veillard, voici maintenant 2 mois ½ que la machine à pain a été installée, rue de Montjourdain, derrière l'église.

La machine **distribue du pain 7 j/7 et 24 h/24.**

Le distributeur de pains propose :

- Des baguettes
- Des pains
- Des viennoiseries.

Les consommateurs n'ont plus qu'à régler le montant correspondant pour avoir accès à leurs produits, via un monnayeur avec rendu de monnaie.

Le pain est maintenu à une température de 20°C dans l'appareil pour conserver sa saveur.

Ce nouveau concept s'avère très pratique pour les habitants de la commune.  
N'hésitez pas à vous y arrêter.

### CALITOM VOUS INFORME

Calitom a mis fin au ramassage des bacs non-conformes. Cette disposition fait suite à une campagne de sensibilisation et de communication de 2 ans sur le sujet auprès des collectivités et usagers du service (magazines Poubelle la Vie, bulletins municipaux, 3 opérations d'étiquetage sur les bacs annonçant depuis cette obligation).

Pour votre information, le règlement de collecte de Calitom prévoit le remplacement à ses frais des bacs conformes abîmés par le service de collecte.

En mars  
j'accepte encore  
plus de déchets.

Mars 2016  
Tenez-vous prêts !



## CONCERNANT LES SACS JAUNES

Les consignes de tri des emballages recyclables vont changer. A partir de mars 2016, la famille des plastiques acceptés dans les sacs jaunes s'agrandit. Depuis le lancement en 2000, seuls les bouteilles et flacons étaient autorisés pour des raisons techniques et financières liées aux filières de reprise des matériaux.

Désormais, les plastiques souples comme les films entourant les bouteilles, les sacs plastiques, les sachets alimentaires... ainsi que les plastiques rigides comme les pots de yaourt, de crème, les boîtes de confiserie, les barquettes polystyrène... sont acceptés.

Grâce aux efforts de tous, avec la réduction des déchets par le compostage, les poules, l'accès aux déchèteries : il restera peu d'ordures ménagères résiduelles.

Depuis début 2016, les informations pratiques concernant ce changement sont communiquées dans la presse, le magazine de Calitom. Pour en savoir un peu plus dès à présent, les consignes ont été mises à jour sur les sacs jaunes.

Si le recyclage vous intéresse particulièrement ou par simple curiosité, venez visiter le centre de tri départemental Atrion (à Mornac) : renseignements et inscription gratuite au 0800 500 429 de Calitom, service public des déchets ([www.calitom.com](http://www.calitom.com)).



## RAPPELS DE CALITOM

La gestion des déchets est régie par plusieurs textes : le code de l'environnement, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Règlement Sanitaire Départemental et le règlement de collecte.

⇒ Dépôt en dehors des jours et heures de collecte

"Le dépôt aux emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par cette autorité, notamment en matière d'adaptation du contenant à leur enlèvement, de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures."

*Contravention de 2<sup>ème</sup> classe (amende forfaitaire de 35 € par règlement immédiat ou sous 45 jours, 75 € au-delà)*

*Texte correspondant : art R. 632-1 du code pénal (créé décret par°2015-337 du 25 mars 2015)*

⇒ Dépôt sauvage, dépôt autour des conteneurs

"Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation."

*Contravention de 3<sup>ème</sup> classe (amende forfaitaire de 68 € par règlement immédiat ou sous 45 jours, 180 € au-delà).*

*Texte correspondant : nouvel art R. 633-6 du code pénal créé par décret n°2015-337 du 25 mars 2015)*

⇒ Gêner la voie publique par des déchets

"Le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage." Une peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi à l'infraction est également possible.

*Contravention de 4<sup>ème</sup> classe (amende forfaitaire de 135 € par règlement immédiat ou sous 45 jours, 375 € au-delà)*

*Texte correspondant : art. R. 644-2 du code penal*

⇒ Brûler des déchets

Brûler des déchets, y compris des déchets verts, est interdit par l'article 84 du RSD.

Un arrêté préfectoral relatif à la prévention des incendies de plein air renforce cette interdiction (n°2015153-10001 du 3 juin 2015).

Le brûlage de déchets verts est passible d'une contravention de 3<sup>ème</sup> classe :

- une amende forfaitaire de 68 € par règlement immédiat ou sous 45 jours, 180 € au-delà,
- ou si un procès-verbal de contravention est établi et transmis au procureur de la république et que des poursuites sont engagées, une amende de 450 € au plus,

Renseignements complémentaires : pour plus d'informations sur les sanctions pénales se rapprocher du procureur de la république, de la gendarmerie ou de la Préfecture de la Charente.

*Textes applicables : code pénal, code de procédure pénale, code de la santé publique, code de l'environnement.*



CALENDRIER : COLLECTE DES SACS JAUNES

**LUNDI**  
**semaines paires**

**calitem** COLLECTE SÉLECTIVE 2016  
service public des déchets  
CE CALENDRIER TIEN COMPTE DU REPORT DES JOURS FÉRIÉS

JANV. 16	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JANV. 17
V1 FÉV. 05	M1	V1	V1	D1	M1	V1	L1 31	J1	S1	M1 FÉV. 01	J1	D1
S2	M2	S2	S2	L2 16	J2	S2	M2	V2	D2	M2	V2	L2 01
D3	M3	D3	D3	M3	V3	D3	M3	S3	L3 40	J3	S3	M3
L4 01	V4	L4 14	L4 14	M4	S4	L4 27	J4	D4	M4	V4	D4	M4
M5	V5	M5	M5	J5 FÉV. 06	D5	M5	V5 36	L5	M5 36	S5	L5 48	J5
M6	S6	D6	M6	V6	L6 23	M6	S6	M6	J6	D6	M6	V6
J7	D7	L7 10	L7 10	S7	M7	J7	D7	M7	V7	L7 45	M7	S7
V8	L8 06	V8	V8	D8	M8	V8	L8 32	J8	S8	M8	J8	D8
S9	M8	S9	S9	L9 19	J9	S9	M9	V9	D9	M9	V9	L9 02
D10	M10	D10	D10	M10	V10	D10	M10	S10	L10 41	J10	S10	M10
L11 02	V11	L11 15	L11 15	M11	S11	L11 28	J11	D11	M11	V11 FÉV. 01	D11	M11
M12	S12	M12	M12	D12	J12	M12	V12	L12 37	M12	S12	L12 50	J12
M13	D13	M13	M13	V13	L13 24	M13	S13	M13	J13	D13	M13	V13
J14	D14	L14 11	L14 11	M14	S14	J14 FÉV. 01	D14	M14	V14	L14 46	M14	S14
V15	L15 07	V15	V15	D15	M15	V15	L15 FÉV. 33	J15	S15	M15	J15	D15
S16	M16	S16	S16	L16 FÉV. 20	J16	M16	M16	V16	D16	M16	V16	L16 03
D17	M17	D17	D17	M17 17	V17	M17	L17	S17	L17 42	J17	S17	M17
L18 03	V18	L18 16	L18 16	M18	S18	L18 29	J18	D18	M18	V18	D18	M18
M19	S19	M19	M19	J19	D19	M19	V19	L19 36	M19	S19	L19 51	J19
M20	D20	M20	M20	V20	L20 25	M20	S20	M20	J20	D20	M20	V20
J21	D21	L21 12	L21 12	M21	S21	J21	D21	M21	V21	L21 47	M21	S21
V22	L22 06	M22	V22	D22	M22	V22	L22 34	J22	S22	M22	J22	D22
S23	M23	M23	S23	L23 21	J23	S23	M23	V23	D23	M23	V23	L23 04
D24	M24	J24	D24	M24	V24	D24	M24	S24	L24 43	J24	S24	M24
L25 04	J25	V25	L25 17	M25	S25	L25 30	J25	D25	M25	V25	D25	M25
M26	V26	S26	M26	J26	D26	M26	V26	L26 39	M26	S26	L26 52	J26
M27	S27	D27	M27	V27	L27 26	M27	S27	M27	J27	D27	M27	V27
J28	D28	L28 FÉV. 13	J28	S28	M28	J28	D28	M28	V28	L28 48	M28	S28
V29	L28 09	M28	V28	D29	M28	V29	L28 35	J28	S28	M28	J28	D29
S30	M30	M30	S30	L30 22	J30	S30	M30	V30	D30	M30	V30	L30 05
D31	J31	J31	D31	M31	S31	D31	M31	L31 44	S31	J31	S31	M31



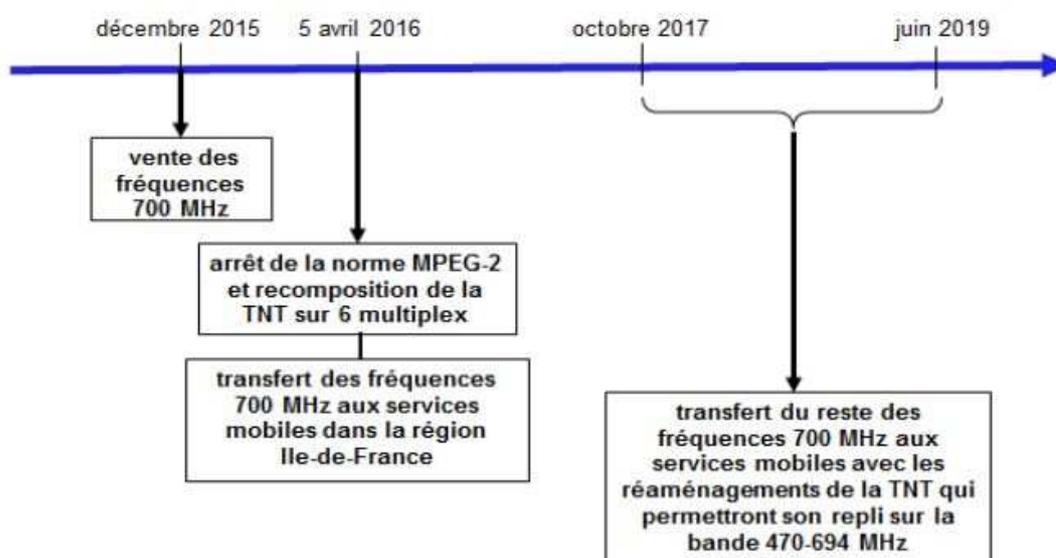
## DANS LA NUIT DU 4 AU 5 AVRIL 2016, LA TNT VA EVOLUER, VOTRE EQUIPEMENT SERA-T-IL COMPATIBLE ?



**Le Gouvernement a décidé de transférer la bande des 700 MHz vers les services de très haut débit mobile.** Aujourd'hui, la bande des 700 MHz est utilisée pour la diffusion des services de la télévision numérique terrestre (TNT), télévision reçue par une antenne râteau. Son transfert implique une évolution des normes de la TNT, avec l'arrêt de la norme MPEG-2 et la généralisation de la norme MPEG-4, plus récente et plus efficace, qui utilise moins de fréquences pour diffuser le même nombre de chaînes. Cette norme existe déjà et a été introduite pour la diffusion des chaînes en haute définition (HD) et de toutes les chaînes payantes (HD ou définition standard).

Cette modernisation de la norme de la TNT aura lieu dans la nuit du 4 au 5 avril 2016.

### Les grandes étapes du calendrier de transfert de la bande des 700 MHz



Actuellement, les téléspectateurs ont accès à 25 chaînes nationales gratuites par la TNT. Parmi ces 25 chaînes, 10 d'entre elles sont diffusées en haute définition (HD - norme MPEG-4). Les 15 restantes, ainsi que les chaînes locales, utilisent la norme MPEG-2 (diffusion standard - SD).

Avec l'arrêt de la norme MPEG-2, l'intégralité des chaînes de la TNT pourra être diffusée avec non plus huit, mais seulement six multiplex.



## Que va-t-il se passer dans la nuit du 4 au 5 avril 2016 ?

- ⇒ Arrêt de la diffusion avec la norme MPEG-2 ;
- ⇒ Généralisation de la norme MPEG-4, qui permettra d'ouvrir à plus de chaînes la diffusion en HD ;
- ⇒ réorganisation du bouquet (recomposition des multiplex) qui se traduira par la nécessité pour les téléspectateurs de relancer la recherche et mémorisation des chaînes ;
- ⇒ Quelques réaménagements de fréquences limités à la périphérie de la région Ile-de-France pour y permettre le déploiement des services mobiles dès cette date.

Les téléspectateurs recevant la télévision par l'antenne râteau (la TNT) sont majoritaires en France et sont concernés à double titre par la transition du 5 avril 2016 : ils doivent donc d'ores et déjà vérifier que leur équipement est compatible HD et devront également, le 5 avril, procéder à une recherche et mémorisation des chaînes pour récupérer l'ensemble des chaînes de la TNT. Les téléspectateurs recevant la télévision par ADSL ou fibre optique ne sont pas concernés. Les téléspectateurs recevant la télévision par satellite ou câble doivent vérifier si leur décodeur ou adaptateur est compatible HD.

Depuis décembre 2009, tous les téléviseurs dont l'écran est supérieur à 66 cm sont compatibles HD. Depuis décembre 2012, tous les postes vendus sont compatibles HD. Aujourd'hui, 81,5 % des foyers sont équipés d'un téléviseur compatible HD. Fin 2014, le taux de foyers exclusivement dépendants de la réception par l'antenne râteau (TNT) et non dotés d'un équipement compatible HD est estimé à 6 %, soit 1,7 million de foyers. 9,2 % des foyers (2,6 millions) ont une réception TNT (non forcément exclusive) sans équipement TNT HD.

Cependant, plusieurs cas pourraient exiger une adaptation des matériels :

- ⇒ Les téléviseurs anciens fonctionnant avec un adaptateur TNT MPEG-2,
- ⇒ les téléviseurs TNT MPEG-2 et non « TNT HD », notamment les téléviseurs achetés sous le label «full HD» ou «HD Ready», qui ne sont pas compatibles avec la norme MPEG-4 et ne portent pas le label «TNT HD».

Du coup, pour vérifier la compatibilité de votre matériel, se positionner sur la chaîne Arte (faire le test sur le numéro 7 puis 57) : si le logo ARTE HD apparaît à l'écran sur l'une des deux numérotations, le poste est adapté pour recevoir la nouvelle norme. Vous pouvez également vérifier si le logo « TNT HD » est indiqué sur votre récepteur ou sur sa notice.

## Que doivent faire les téléspectateurs dont le poste ou l'adaptateur n'est pas compatible HD ?

Il n'est pas nécessaire de racheter une nouvelle télévision. Il suffira d'équiper son poste, sans attendre le 5 avril 2016, d'un adaptateur « TNT HD » externe (vendu à partir de 25 euros dans le commerce) pour pouvoir continuer à recevoir l'ensemble des chaînes de la TNT. Dans le cadre de l'évolution de la norme de la TNT, l'Etat prévoit la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement à destination des téléspectateurs avec notamment des aides financières et de proximité (sous conditions de ressources).



**LA REGLEMENTATION INTERDIT  
L'APPLICATION DE PESTICIDES DANS LES FOSSES, LES  
CANIVEAUX ET A MOINS DE 5 METRES DES COURS D'EAU**

## NOUS SOMMES TOUS

## CONCERNES !

L'arrêté national du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau (cours d'eau, étangs, plans d'eau...) figurant sur les cartes au 1/25000<sup>ème</sup> de l'Institut Géographique National

Dans chaque département de la région Poitou-Charentes, des arrêtés préfectoraux sont venus renforcer ces dispositions pour **interdire tout traitement chimique sur le réseau hydrographique, comprenant également les fossés, les caniveaux, les avaloirs d'eau pluviale, les puits, les forages, les bouches d'égout...**

**Tous les utilisateurs de pesticides** (désherbants, fongicides, insecticides) sont concernés : particuliers, agriculteurs, collectivités, gestionnaires de voirie et entrepreneurs

Les objectifs de ces arrêtés sont :

- De protéger la santé des travailleurs, du public et des animaux
- D'éviter tout entraînement des pesticides hors de la zone traitée, notamment dans les eaux souterraines et superficielles

**Vous pouvez agir :**

- ✓ En effectuant vous-même l'entretien du trottoir et caniveau devant votre maison, sans désherbant bien entendu !
- ✓ **En ne désherbant plus votre fossé** Ainsi, les herbacées, grâce à leurs racines, contribueront au maintien de la terre, ce qui évitera l'érosion du fossé

Les contrevenants sont passibles d'amendes qui peuvent être imposées par le maire ou la gendarmerie notamment La municipalité ne souhaite toutefois pas en arriver là et compte sur le civisme de tous les habitants de la commune



Effet du désherbage systématique d'un pied de mur

## CIMETIERE COMMUNAL



### **DESORMAIS, IL EXISTE DANS UN ESPACE COMPOSE DE CAVURNES.**

Un caverne est un monument cinéraire destiné à recevoir les cendres d'un défunt. Il s'agit d'un tout petit caveau individuel construit en pleine terre. On peut y placer une ou plusieurs urnes funéraires. Le caverne est refermé par une dalle de béton, ce qui le rend étanche et permet de protéger l'urne contre l'humidité et la pression de la terre. Le caverne doit être recouvert d'une pierre tombale sur laquelle figure l'identité du ou des défunts.

Le caverne permet aux familles de disposer d'un lieu de recueillement privé, contrairement au columbarium, qui lui est collectif.

L'espace caverne est destiné exclusivement à recevoir les urnes contenant les cendres des défunts incinérés. Seules les personnes ayant droit à l'inhumation peuvent prétendre à une mise à disposition.

La demande d'attribution de caverne doit être adressée à la Mairie qui déterminera l'emplacement.

L'ouverture et la fermeture des cavernes sont soumises à autorisation municipale et effectuées par l'entreprise de pompes funèbres bénéficiant de l'habilitation prévue à l'article L 2223.23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette entreprise est mandatée par la famille et officie en présence d'un représentant de l'autorité municipale.

Aucun dépôt d'urne ne pourra être effectué sans une autorisation écrite préalable délivrée par l'Officier d'État civil.

En cas de non-renouvellement de la concession, la famille est tenue de libérer le caverne qui lui a été attribué.

A l'expiration du délai, les urnes non reprises sont enlevées par les services de la Mairie.

L'espace caverne est autorisé à recevoir un fleurissement, des objets funéraires. En aucun cas, ceux-ci ne devront dépasser la surface de la dalle.

Toute plantation d'arbres, arbustes ... est interdite.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- 30 ans : 50 euros
- 50 ans : 125 euros

## UN NOUVEL ARTISAN SUR NOTRE COMMUNE

Sébastien HUMAUX | [www.ide-batiment.com](http://www.ide-batiment.com) |



siret - 52412586100020 –

La commune voit l'arrivée d'un nouvel artisan qui vient renforcer notre tissu économique.

IDE-Bâtiment est en mesure de répondre à vos attentes, que ce soit en plomberie, chauffage ou électricité générale.

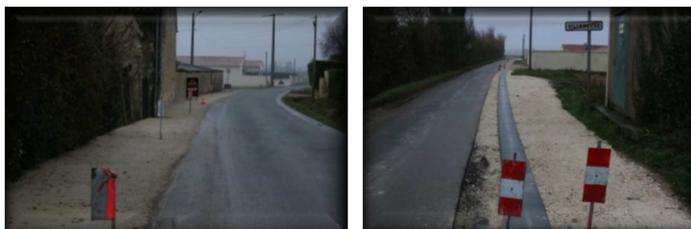
Un défi pour ce professionnel qui propose plusieurs types de travaux pour l'aménagement de la maison. Cette entreprise se situe 4 Rue de Nougeraie à CHASSORS. Tel : 06.48.18.77.74

## TRAVAUX A VILLENEUVE

La dernière tranche des travaux des caniveaux est terminée à Villeneuve. Après la route du Cluzeau en 2014, ce sont la rue du Puits et la rue du bois grignard qui ont vu cette année la réfection de leurs bas-côtés.

Le fossé à l'intersection de la rue des Gautiers et de la route du Cluzeau a été busé et mis à niveau de la route.

Les caniveaux de la Route du Cluzeau à la sortie de Luchac ont été restaurés.



## ETAT CIVIL

### Mariage :

Albéric LAMAISON  
et Malika ADDA

le 19 décembre 2015-Villeneuve

### Naissance : néant

### Décès :

Christian DEVILLE  
Ghislaine DESPRÉS  
André MALLAT  
Gérard MESNARD  
Denny MURGUET

le 09 janvier 2016 -Villeneuve  
le 12 janvier 2016 -Le Buisson  
le 19 janvier 2016 -Le Bourg de Chassors  
le 22 janvier 2016 - Luchac  
le 30 janvier 2016 - Le Bourg de Chassors

## RAPPEL

Comme nous vous l'avions déjà annoncé, cette page est la vôtre et permet à chacun de s'exprimer par ses articles, ses photos, ses petites annonces ...et autres. N'hésitez pas !!! C'est à vous de transmettre des informations générales aux autres Capsortiens. Bien entendu, les textes seront triés et validés avant leur diffusion. Evidemment, les propos diffamatoires ne seront pas retenus ! Les informations sont à envoyer à l'adresse suivante. ([verger.eric@sfr.fr](mailto:verger.eric@sfr.fr) ou [pierre.leveque16@free.fr](mailto:pierre.leveque16@free.fr))

La Commission informatique.

## BAR CHEZ BRUNO



### *A toute ma clientèle,*

Une page vient de se tourner, un peu trop rapidement.

J'ai apprécié ces trois années passées parmi vous, votre gentillesse et votre bonne humeur. Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont permis de travailler et d'organiser toutes ces soirées d'anniversaires, repas d'entreprise, apéros dinatoires, les repas à thème une fois par mois et toutes les autres soirées avec tous les jeunes du village et d'ailleurs.

Certaines choses vont me manquer, comme certains matins pour le café où quelques clients prenaient un malin plaisir à me chambrer, je ne citerai pas de nom, ils se reconnaîtront.

Merci à vous tous, je garderai un très bon souvenir de mon passage à Chassors.

**BRUNO**

## DE LA VIGNE AU COGNAC

### Pourquoi distiller ?

**Concentrer les arômes par l'extraction et la sélection des meilleures substances volatiles du vin**

L'alcool est un produit de la fermentation des sucres existant à l'état naturel sous forme de fructose et glucose dans les fruits.

L'alcool se trouve associé à de nombreux autres composés ; il faut faire un tri parmi ces nombreuses substances.

Cette opération se réalise par la distillation.

Son principe est axé sur les différences de volatilité de ces divers composés (la capacité à s'évaporer dépend de la température d'ébullition : le composé le plus volatil a une température d'ébullition plus basse que le moins volatil).

Seules se retrouvent donc dans l'eau-de-vie les substances volatiles. Ce sont celles qui constituent les éléments principaux du bouquet.

Lors de la distillation, on observe 3 phénomènes importants :

- Extraction des produits volatils (les autres produits interviennent pour leur qualité et représentent 0,3 à 1% de l'alcool) ;
- Sélection des produits volatils (rectification) : pour une eau-de-vie de vin, il s'agit d'éliminer simplement les produits volatils indésirables ;
- Transformation survenant au cours de la distillation : formation de produits aromatiques qui ont une incidence sur la saveur des eaux-de-vie.

L'alcool (éthanol) est en quelque sorte le vecteur qui entraîne les composés volatils.

### Début de la distillation des vins français

Fin du XIII<sup>e</sup> siècle : Arnaud de Villeneuve, médecin et théologien, fut le premier à distiller des vins français

C'est à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, qu'Arnaud de Villeneuve (1238-1311), un Français, eut l'idée de distiller du vin.

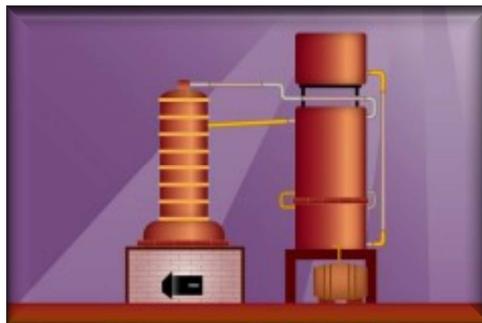
Il obtint « un produit qui guérit l'homme du venin, purge la poitrine, prolonge les jours et entretient la jeunesse »



Ebloui par la qualité du produit qu'il avait obtenu, il lui attribua toutes les vertus : « Ce produit guérit l'homme du venin, purge la poitrine, prolonge les jours et entretient la jeunesse ». Ainsi ce qui aurait dû être l'eau de feu, devint l'eau-de-vie (source Annuaire BERAULD, 1896-1897).

## **Différentes méthodes de distillation**

**Distillation continue à colonne : interdite pour les eaux-de-vie de Cognac**



Il existe plusieurs techniques de distillation applicables aux eaux-de-vie qui diffèrent par la conduite de la distillation :

- la distillation « continue », interdite pour l'obtention des eaux-de-vie de Cognac. Elle est utilisée par exemple, pour l'élaboration de la vodka et d'une majeure partie du whisky.

**Distillation discontinue dite « à repasse » : obligatoire pour les eaux-de-vie de Cognac**



La distillation discontinue ou double distillation dite également « à repasse » : c'est la distillation charentaise consacrée par les usages locaux, loyaux et constants, obligatoire pour l'obtention des eaux-de-vie de Cognac. Elle s'effectue en deux chauffes successives au moyen d'un alambic dit « charentais » qui est resté très artisanal.

## **La distillation « à repasse » permet une meilleure concentration aromatique**

La double distillation permet de produire des eaux-de-vie aromatiques, contrairement à la distillation en continu dans des alambics à colonnes dont le but est de produire des eaux-de-vie plus neutres.

## **Le mode de chauffage, le temps de chauffage ainsi que la forme des appareils ont une influence sur la qualité des eaux-de-vie**



La forme des appareils contribue à filtrer les substances volatiles.

## **L'alambic charentais**

### **3 éléments principaux :**

L'alambic charentais est composé de trois éléments principaux :

- La chaudière ou cucurbite : réceptacle du vin ou du brouillis ;
- Le chapiteau et le col de cygne : ont pour rôle de collecter les vapeurs avec fonction de rectification (tri) selon leur forme et leur volume (oignon, olive pour le chapiteau...);
- Le réfrigérant avec le serpentin : a pour fonction de condenser les vapeurs et de réguler la température des distillats.

### **L'alambic charentais est en cuivre**

- La chaudière, le chapiteau, le col de cygne et le serpentin sont obligatoirement en cuivre.
- Le choix de ce métal est dû à ses propriétés physiques (malléabilité, bonne conduction de la chaleur) et à sa réactivité chimique avec certains constituants des vins qui en font un catalyseur indispensable à l'obtention d'eaux-de-vie de qualité.

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

M  
A  
R  
S

📅 **Echanges et plantes :**  
L'association tiendra son **assemblée générale le 4 mars 2016 à 20H30** salle des 6 chemins. Toutes les bonnes volontés seront bienvenues.

### Délivrance de l'attestation de recensement

Les personnes sont tenues de se faire recenser en mairie à partir du mois où elles atteignent l'âge de 16 ans. Elles doivent apporter leur carte nationale d'identité et le livret de famille.

### Location Salle des Fêtes (Tarifs 2016)

Pour les Habitants de la commune :

- Jour de semaine : 110 €
- Lendemain : 50 €
- Samedi ou dimanche ou jour férié : 170 €
- Lendemain : 70 €
- Chauffage le premier jour : 60 €.
- Chauffage le deuxième jour : 30 €.

M  
A  
I

📅 **Mairie**  
Cérémonie du 08 Mai à 11 h45 devant le monument aux morts. Cette cérémonie se clôturera à la salle des fêtes de Chassors avec le partage d'un verre offert par la municipalité. Vous êtes tous cordialement invités à cette cérémonie.

### Attention :

Remise des Clés : jour « J-1 » à 9h  
Restitution des clés : jour « J+1 » à 18h

### Horaires Déchetterie de Jarnac

Du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-18 h

**Attention : la déchetterie de Jarnac sera en travaux d'extension du lundi 2 novembre jusqu'à fin février 2016. Les apports seront alors limités et une fermeture aura lieu tous les mardis pendant ces 4 mois**

Ce calendrier des animations vous est proposé sous réserve de modifications.

En cas d'urgence vous pouvez appeler les numéros suivants sur votre téléphone fixe ou sur votre portable :

⇒ Gendarmerie 17 (Elle vous communiquera la pharmacie de garde),

⇒ Pompiers 18

⇒ Samu 15 (Il vous communiquera le médecin de garde).

⇒ Ou sur le portable uniquement 112

Le cabinet médical de Jarnac ne peut plus nous donner la liste des médecins de garde, s'adresser à la gendarmerie.

<b>Mairie</b>	
<b>Heures d'ouverture</b>	
Mardi	15 h-18 h
Mercredi	15 h-18 h
Jeudi	15 h-18 h
Samedi	09 h-12 h

**[www.mairie-chassors.fr](http://www.mairie-chassors.fr)**

[mairie.chassors@wanadoo.fr](mailto:mairie.chassors@wanadoo.fr) - Tel: 05 .45.81.06.63 - Fax: 05.45.81.07.65

C'est la fin de votre bulletin municipal.

Le prochain numéro de l'Echo de Chassors paraîtra **fin Juin 2016**.

Merci de transmettre par mail vos informations (avant fin mai) à :  
Eric Verger : [verger.eric@sfr.fr](mailto:verger.eric@sfr.fr) ou à Pierre Lévêque : [pierre.leveque16@free.fr](mailto:pierre.leveque16@free.fr)

Echo de CHASSORS  
Dépôt Légal n°607 avril 1993 Préfecture de la Charente  
Tirage en 520 exemplaires

## Nos 8 distillateurs Capsortiens.



BIEN VIVRE



A CHASSORS

